

ficie, et chaque canton fournissait son contingent et nommait son chef. Les montagnes et le reste du pays donnaient une multitude innombrable de guerriers, qui tous, étaient divisés comme ceux de la plaine et se donnaient leurs chefs suivant les cantons. Il était établi par les ordonnances que le chef d'un canton devait fournir la sixième partie des voitures et des équipages du canton. Sur mille chars de guerre, il devait en fournir dix, deux chevaux et deux cavaliers et un de ces chars à deux chevaux en usage chez ce peuple : c'est là qu'il se plaçait et il avait toujours avec lui un cocher qui pouvait au besoin combattre à pied, et, par cette raison, était muni d'un petit bouclier. Il devait fournir encore deux soldats pesamment armés, deux archers, deux frondeurs, enfin, pour les soldats armés à la légère, trois lanceurs de javelots et trois balistiers, quatre matelots, en outre, pour contribuer à l'équipement de vingt mille vaisseaux. Telle était l'économie militaire de la partie de l'Atlantide où était la ville Royale. Les neuf autres parties avaient chacune une économie différente ; mais il serait trop long de les rapporter.

« Quant au gouvernement, les places de la magistrature et les récompenses honorifiques avaient été dès le commencement réglées de la sorte : Chacun des dix rois avait dans son royaume et dans sa ville capitale pouvoir absolu de vie et de mort sur ses sujets. Presque aucune loi ne bornait leur pouvoir. Seulement leur administration et leurs rapports entre eux étaient réglés par des ordonnances gravées par les anciens chefs Atlantes sur une colonne d'oricalque située au milieu de l'île, dans le temple de Neptune. Ils se réunissaient dans ce temple tous les cinq ou six ans.... Etant rassemblés, ils délibéraient sur les affaires publiques, et examinant toutes choses avec une attention religieuse, ils condamnaient celui qui s'était rendu coupable en quelque point. Avant de commencer le jugement, ils s'obligeaient par un serment qui se faisait ainsi.